

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## Message d'information sur la situation sanitaire en Afrique du nord visà-vis de la fièvre aphteuse. 22/07/2014

La fièvre aphteuse (FA) est apparue en Tunisie fin avril 2014 alors que le pays n'avait pas connu de foyers depuis 1999 et pratiquait une vaccination chez les bovins et petits ruminants. Depuis le début de l'épizootie, plus d'une centaine de foyers repartis sur l'ensemble du territoire et notamment à proximité de régions très touristiques ont été détectés, concernant plus de 7000 animaux sensibles (bovins, moutons et chèvres). Le 28 juillet, l'Algérie annonçait son 1er foyer.

La présence de la FA en Egypte et en Libye et sa propagation récente en Tunisie et en Algérie démontrent un risque de diffusion dans tout le Maghreb. Cette situation constitue également une menace sérieuse pour l'Europe, indemne de FA depuis 2007.

La FA est à l'échelle internationale, l'une des maladies animales les plus dévastatrices à large impact économique affectant les bovins, les porcs, les moutons et les chèvres. En cette période estivale et à l'occasion des préparatifs de la fête de l'Aîd, il est important de rappeler les informations et recommandations d'usage pour prévenir l'introduction et la propagation de la maladie en France.

## • Qu'est-ce que la FA?

La FA est l'une des maladies virales les plus contagieuses affectant les animaux de rente utilisés dans l'agriculture. Elle peut toucher tous les animaux à onglons comme les bovins, les moutons, les chèvres et les porcs, ainsi que les espèces sauvages apparentées. Elle n'est pas dangereuse pour l'homme.

⇒ <u>Rappel aux détenteurs/propriétaires de ruminants et porcs, et aux vétérinaires</u> : Il convient de rester attentif aux signes cliniques évocateurs de FA¹ et de prévenir son vétérinaire et la DD(CS)PP.

## Comment la FA se propage-t-elle ?

La maladie se transmet directement d'un animal à l'autre ou alors de manière indirecte par l'intermédiaire des produits animaux. Toutefois, l'homme peut également être le vecteur d'épizooties. Des visiteurs d'un élevage peuvent transporter sans le savoir le virus de la FA dans des produits carnés ou laitiers ou avec des souvenirs à base de fourrure, de corne ou d'os qu'ils rapportent de vacances.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Consulter si besoin la monographie de la maladie dans le « <u>Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties</u> ».

⇒ Rappels aux détenteurs/propriétaires de ruminants et porcs, et aux vétérinaires :

La voie majeure d'introduction de la maladie est via le transfert d'animaux infectés. Il convient de s'assurer du statut sanitaire de l'exploitation d'origine de tout animal introduit. L'introduction d'animaux d'origine inconnue, sans traçabilité est à proscrire. Par ailleurs, tout véhicule ayant transité dans les pays infectés devront faire l'objet d'une désinfection avant d'entrer en élevage. Aucun fourrage, litières, paille en provenance de ces pays ne doit être introduit dans l'élevage.

- Informations importantes pour toute personne à destination de la Tunisie, de l'Algérie, de la Libye et de l'Égypte ;
- Il est interdit de rapporter des produits d'origine animale (produits laitiers ou carnés ou tout autre produit de type cornes, fourrures ou cuirs non traités...), et ce, sous quelques formes que ce soit... (sandwichs, restes de repas,...)
- Il est interdit de rapporter des animaux vivants. Attention, un animal malade ne présente pas nécessairement les symptômes de la maladie.
- Pendant le voyage, il faut éviter autant que possible les contacts avec des animaux sensibles (bovins, moutons, chèvres, porcs).
- De retour sur le territoire européen, les vêtements et les chaussures utilisés en vacances dans ces pays doivent être nettoyés avant d'approcher de nouveau des animaux sensibles (bovins, moutons, chèvres, porcs).

<u>Ces recommandations et comportements</u> responsables pendant et après les vacances sont <u>d'autant plus importants</u> <u>pour les personnes ayant une activité en élevage</u> en France.

Des informations complémentaires sont également disponibles en ligne :

- Pour en savoir plus sur la fièvre aphteuse : <a href="http://agriculture.gouv.fr/fievre-aphteuse">http://agriculture.gouv.fr/fievre-aphteuse</a>
- Pour consulter les recommandations aux voyageurs : http://agriculture.gouv.fr/Voyage-que-mettre-dans-ses-bagages